

Image not found or type unknown



Paraphe des registres sociaux

Par **Hichan**, le **30/07/2012** à **21:52**

Bonsoir à tous et toutes.

Je cherche à savoir à quel tribunal de commerce on peut faire parapher ses registres sociaux:

- est-ce obligatoirement à celui du siège social
- ou peut-on effectuer la demande auprès de celui d'un établissement secondaire?

Avec mes remerciements